1.1. Nombre d'essieux: 1.2 et de roues: 1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées: 2. Essieux directeurs (nombre, emplacement): 3. Essieux moteurs (nombre, emplacement): 3. Essieux moteurs (nombre, emplacement): 4. Empatiement (mm) 4.1. Ecartement des essieux : (mm) 5.1. Longueur totale admissible: (mm) 6.1. Largeur maximale admissible: (mm) 6.1. Largeur maximale et minimale): (mm) 6.2. Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) 6.1. Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) 6.2. Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) 6.3. Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) 6.4. Masse maximale du véhicule complété: (kg) 6.5. Masse maximale du véhicule complété: (kg) 7.5. Masse maximale du véhicule incomplet: (kg) 7.6. Masse maximale du véhicule incomplet: (kg) 7.7. Masse maximale admissible sur chaque essieux: (kg) 7.8. Masse maximale admissible sur chaque essieux: (kg) 7.9. Masse maximale admissible sur chaque essieux: (kg) 7.1. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic prévue: (kg) 7.1. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic prévue: (kg) 7.1. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic prévue: (kg) 7.1. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic prévue: (kg) 7.1. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic prévue: (kg) 7.1. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic prévue: (kg) 7.1. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic prévue: (kg) 7.2. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic prévue: (kg) 7.3. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) 7.4. Masse maximale admissible du véhicu	Cons	Constitution générale du véhicule	
Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées: Li. 2 Nombre et emplacement; (mombre, emplacement): Essieux directeurs (nombre, emplacement): Li. 2. Par arbre de transmission principales Empattement: (mm) Longueur maximale admissible: (mm) Longueur maximale admissible: (mm) Longueur maximale admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximale admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximale admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximale admissible: (mm) Posses Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse tractable maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de national de maximale rechniquement admissible admissible au pour le trafic national/international national de maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de national de maximale rechniquem	1.	Nombre d'essieux:	2
Essieux directeurs (nombre, emplacement): 1, 1 Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu): 1, 2, Par arbre de l'accident montre de l'accident montre essieu): 1, 2, Par arbre de l'accident montre essieux (nm) 1, 2, Par arbre de l'accident montre essieux (nm) 1, 2, Par arbre de l'accident d'accident montre essieux (nm) 1, 2, Par arbre de l'accident montre essieux (nm) 1, 2, Par arbre d'accident montre essieux (nm) 1, 2, Par arbre d'accident montre essieux (nm) 1, 2, 2, 12, 12, 13, 13, 13, 13, 13, 13, 13, 13, 13, 13	1.1.	des essieux à roues jumelées:	
Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu): Itansmission Itansmission Empattement: (mm) Longeur rousine admissible: (mm) Largeur maximale admissible: (mm) Largeur maximale admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximale admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximale admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximale admissible: (kg) Porte-à-faux arrière maximale admissible: (kg) Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Masse en ordre de marche du véhicule complété: (kg) Masse en ordre de marche du véhicule complété: (kg) Masse en ordre de marche du véhicule complété: (kg) Masse en ordre de marche du véhicule se sesieux: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissibles (kg) Masse en charge maximale techniquement admissibles (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le traitic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue de prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de		re, emplacement):	100
Empattement : (mm) Empattement : (mm) Empattement (as essieux : (mm) Largeur maximale admissible: (mm) Porte-a-fraux arrière maximal admissible: (mm) Porte-a-fraux arrière maximal admissible: (mm) Porte-a-fraux arrière maximal admissible: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse en charge maximale admissible sur chaque essieux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue: (kg) Masse du de prévue: (kg) Masse du de prévue de prévue de prévue de prévue: (kg) Masse du de prévue du de prévue de prévue de prévue: (kg) Masse du de p	įω	emplacement, crabotage d'un autre essie	2, Par arbre d ansmission
Empattement: (mm) Ecartement des essieux: (mm) Longueur lotale admissible: (mm) Largeur maximale admissible: (mm) Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi- remorque (maximale atmisible: (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule incomplet: (kg) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) Avancée de la sellette d'attelage: (kg) Avancée de la sellette (kg)	Dime	nsions principales	
Leartement des essieux : (mm) Longueur totale admissible: (mm) Largeur maximale admissible: (mm) Avancée de la selliette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi- remorque (maximale et minimale); (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (kg) Masse en ordre de marche du véhicule incompleti: (kg) Masse minimale du véhicule complété: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissibles Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service 0 kg Semi-remorque à timon d'attelage: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible en cas de de d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service 0 kg 0 kg 150	4	Empattement : (mm)	4700
Largeur maximale admissible: (mm) Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi- remorque (maximale et minimale); (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (kg) Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse en charge maximale sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue de prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue	4.1.		-1
Largeur maximale admissible: (mm) Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi- remorque (maximale et minimale): (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissibles Masse s maximales techniquement admissibles Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service 2: 8480 0 (kg Semi-remorque: (kg) Rémorque à timon d'attelage: (kg) Nasse ractable maximale techniquement admissible en upoint d'attelage: 350 kg Nasse service prévue de se	5.1.	Longueur totale admissible: (mm)	10295
Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi- remorque (maximale et minimale); (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) 2270 Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) 2470 Sees Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse maximales techniquement admissible: (kg) Masse sanaximales techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service Do de service prévue de prévue de prévue de prévue de prévue de service prévue de prévu	6.1.	Largeur maximale admissible: (mm)	2550
remorque (maximale et minimale): (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) A270 SSES Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse minimale du véhicule complété: (kg) Masse minimale du véhicule complété: (kg) Masse minimale techniquement admissibles Masse maximales techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible encas des de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible encas des de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible encas des de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible encas des de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible encas des de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible encas des de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible encas des de l'ensemble: (kg) Masse encharge maximale admissible encas des de l'ensemble: (kg) Masse encharge maximale admissible encas des de l'ensemble: (kg) Masse encharge maximale admissible encas des de l'ensemble: (kg) Masse encharge encharge encharge	œ	ur un véhicule tracteur pour semi	1
Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) 4270 SSES Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) 4594 Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) 2: 1614 Masse minimale du véhicule complété: (kg) 2: 1614 Masse minimale du véhicule complété: (kg) 2: 1614 Masse minimale du véhicule complété: (kg) 2: 1258 Masse minimale du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) 1: 480 Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) 1: 500 Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) 1: 500 Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) 1: 500 Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) 0 kg Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) 0 kg Masse tractable maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) 0 kg Remorque à timon d'attelage: (kg) 0 kg Remorque à essieu central: (kg) 3500 kg Remorque à essieu central: (kg) 3500 kg Remorque à essieu central: (kg) 750 Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg		remorque (maximale et minimale): (mm)	
Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieux: (kg) Masse techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque essieu: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse de charge maximale admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse de charge maximale encas de l'ensemble: (kg) Masse de charge maximale encharge maximale encharge encharge encharge prévue encharge enchar	12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm)	27
Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas des l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas des l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas des l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas des l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas des l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas des l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas des l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas des l'ensemble: (kg) Masse tactique à timon d'attelage: (kg) Masse tactique maximale techniquement admissible encas des l'ensemble: (kg) Masse tactique à timon d'attelage: (kg) Masse d'attelage: (kg)	Mass	es	
Répartition de cette masse entre les essieux; (kg) Masse minimale du véhicule complété: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux; (kg) Répartition de cette masse entre les essieux; (kg) Répartition de cette masse entre les essieux; (kg) Masse maximales techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu; (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu; (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu; (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu; (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu; (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse statique assieu central: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse statique maximale admissible encas de l'ensemble: (kg) Masse en charge encas de l'ensemble: (kg) Masse	14.		4694
Masses minimale du véhicule complété: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) 1: 2725 2: 1258 Masses maximales techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charque essieu: (kg) Masse tractable maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse techniquement admissible en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse de charge maximale techniquement admissible en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse de charge maximale en de l'ensemble: (kg) Masse de charge maximale en de l'ensemble: (kg) Masse de charge maximale en de l'ensemble: (kg) Masse de charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service De charge de l'ensemble: (kg) Masse de charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service De charge de l'ensemble: (kg) Masse de charge maximale de l'ensemble: (kg) Masse	14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	** **
Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masses maximales techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieux: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieux: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse tractable maximale de dissible du véhicule immatriculé/en service prévue de prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Okg Semi-remorque à timon d'attelage: (kg) Okg Remorque a essieu central: (kg) Nasse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: Okg Semi-remorque in freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 3500 kg	15.	Masse minimale du véhicule complété: (kg)	3983
Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse tractable maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en service prévue de l'ensemble: (kg) Remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) O kg Semi-remorque: (kg) Nasse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg	15.1	Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	: 272
Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) 1: 4480 2: 8480 Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) 1: 4480 2: 8480 Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service Prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service Prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse tractable maximale admissible du véhicule immatriculé/en service Prensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de la contraction d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 3500 kg Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 3500 kg	16.	Masses maximales techniquement admissibles	
Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) 2: 8480 Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) 2: 8480 Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tatique maximale techniquement admissible encas de l'ensemble: (kg) Remorque à essieu central: (kg) O kg Semi-remorque: (kg) Nasse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 3500 kg Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 3500 kg	16.1.	en charge maximale techniquement admissible: (k	12000
Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse tractable maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de lo kg Semi-remorque: (kg) Remorque à essieu central: (kg) O kg Semi-remorque à essieu central: (kg) Nasse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 3500 kg Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg	16.2.	techniquement admissible sur chaque essieu: (kg)	
Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues ur charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de l'ensemble de l'ensemble en cas de l'ensemble: (kg) Remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) O kg Remorque à essieu central: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg	16.3.	d'essieux:	1: 4480
Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale technique pent admissible en cas de l'ensemble de contral: (kg) Semi-remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque a essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg	16.4.	nble:	500
Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas des considerations de conside	17.	é/en service prévues	le trafic
prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible encas des service prévue de semi-remorque: (kg) Remorque à timon d'attelage: (kg) Semi-remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg	17.1.	matriculé/en service	
Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale technique pent admissible en cas des l'ensemble: (kg) Remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg		(kg)	THE STATE OF THE S
Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale technique pent admissible en cas de l'ensemble: (kg) Remorque à timon d'attelage: (kg) Semi-remorque: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg	17.2.	missible du véhicule immatriculé/en semi	ERENKE KINEF INF INF INF INF INF INF INF INF INF IN
prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de l'ensemble: (kg) Remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible en cas de l'ensemble: (kg) O kg 3500 kg (kg) 350 kg	173	natriculó/en cervica	- H
Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse tractable maximale technique ment admissible en cas des le conseque à timon d'attelage: (kg) Semi-remorque: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible en cas des le conseque de conseque non freinée: (kg) 750 Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg			
Masse tractable maximale technique ment admissible en cas des des des des des des des des des de	17.4.	e admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de	
Remorque à timon d'attelage: (kg) Semi-remorque: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg	18.	maximale techniquement admissible encas decid	"MNEX
Semi-remorque: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg	18.1.		0
Remorque à essieu central: (kg) 3500 Remorque non freinée: (kg) 750 Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg)	18.2.		0 kg
Remorque non freinée: (kg) 750 Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 kg	18.3.	ALL MANAGEMENT AND ADDRESS OF THE PARTY AND AD	
Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 350 k	18.4	que non freinée: (kg)	
	19.	se statique maximale techniquement admissible au point d	~

Topo		
21	Code de moteur inscrit sur le moteur:	DTI S 210 FIIVI
22.	nent:	Allumage par compression, quatre temps
23.		Non
23.1.	Véhicule hybride:	Non
24.	Nombre et disposition des cylindres:	4 en ligne
25.	:m³)	5132
26.	Carburant:	Gazole
26.1.	Monocarburant / bicarburant / carburant modulable:	Mono carburant
26.2.	(Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B:	
27.	e maxim	2 2 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3
27.1.	du moteur:	158 kW à 2200 (tr/min)
27.2.		
27.3.	(kw)	NOTE OF STREET
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes: (kW)	Hall be a second of the second
28.	- 1	_
Vitess	e maximale	
29.	Vitesse maximale (km/h)	
Essieux	et suspension	4
31.	delevables:	
- 1	Essieu(x) moteur si equipé(s) d'une suspension pneumatique ou equivalente:	Non
illa.	Combinaison pneumatiques / roues:	1: 245/70R19.5 - 136 M / 19.5x6.75 2: 245/70R19.5 - 134 M / 19.5x6.75
Dispos	sitifs de Feinage	
	Commexions pour le freinage de la remorque:	
1952	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque: (bar max)	
Dispos	itif d'attelage	
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif	
75	record dispositify diatto	
45.	pouvant être montés:	R55/ECE avec Dc>=31 kN et S>=350 kg
45.1.	Valeurs caractéristiques:	D (kN):
		V (kN):
		S (kg):
		- (-0)